

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal tenue le lundi 7 mars 2016 à 20 h, au local de l'Âge d'or des Éboulements et à laquelle il y avait quorum. En l'absence du maire Pierre Tremblay, Ruth Tremblay, maire suppléante, préside l'assemblée.

Présences : Sylvie Bolduc
Emmanuel Deschênes
Régis Pilote
Pierre Tremblay, conseiller

Absence : Diane Tremblay

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2016
3. ADOPTION DES COMPTES
4. AVIS DE MOTION « RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N^O 117-11 DE LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS AFIN D'AGRANDIR LES LIMITES DE LA ZONE M-09 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE A-22 »
5. ADOPTION DU 1ER PROJET « RÈGLEMENT N^O 180-16 AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N^O 117-11 DE LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS AFIN D'AGRANDIR LES LIMITES DE LA ZONE M-09 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE A-22 »
6. PERMIS DE CONSTRUCTION EN ZONE DE MOUVEMENT DE SOL – CHEMIN DU QUAI (M. MARTIN TREMBLAY)
7. ADOPTION DU PLAN D'ACTION 2016-2020 DE LA POLITIQUE FAMILIALE
8. RÉSOLUTION ENTÉRINANT L'ENTENTE INTERVENUE ENTRE GRÉGOIRE BOUCHARD ET LA MUNICIPALITÉ
9. AFFECTATION – FONDS LOCAL EN VOIRIE
10. NOMINATION DE LINDA GAUTHIER SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CAMP LE MANOIR
11. FERMETURE, ABANDON, DÉSAFFECTATION ET ABOLITION DE L'ANCIEN CHEMIN MONTRÉ À L'ORIGINAIRE QUI TRAVERSE LES LOTS 94-P, 95-P, 96-P ET 97-P DANS LE RANG CAP-AUX-OIES
12. CESSION À M. PIERRE CÔTÉ (96-P) D'UNE PORTION DE L'ANCIEN CHEMIN MONTRÉ À L'ORIGINAIRE DANS LE RANG CAP-AUX-OIES
13. CESSION À MME LISE BOILY (95-P - 96-P) D'UNE PORTION DE L'ANCIEN CHEMIN MONTRÉ À L'ORIGINAIRE DANS LE RANG CAP-AUX-OIES
14. INSCRIPTION À LA SECTION 2 DE LA FORMATION POMPIER 1
15. ACQUISITION DE 2 DÉFIBRILLATEURS
16. RÉSOLUTION – LES GRANDS RENDEZ-VOUS CYCLISTES DE CHARLEVOIX
17. MOTION DE FÉLICITATIONS À M. YVAN DESGAGNÉS POUR SON TITRE DE GRAND BÂTISSEUR LORS DU GALA CHARLEVOIX RECONNAÎT 2016.
18. MOTION DE FÉLICITATIONS À L'ENTREPRISE LE JARDIN DES CHEFS POUR SON PRIX « LE PASSEUR ET LE REPRENEUR »
19. PARTICIPATION AU CAHIER HISTORIQUE « LE CHARLEVOISIEN FÊTE SES 20 ANS »
20. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES ACTIVITÉS DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE AUX ÉBOULEMENTS
21. REPRÉSENTATION
22. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL

31-03-16 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté.

32-03-16 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016

Il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016 soit adopté.

33-03-16 Adoption des comptes

Il est proposé par le conseiller Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes tels que décrits ci-dessous soient payés.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

BILODEAU MATHIEU	42.32 \$
TREMBLAY DANIÈLE	34.48 \$
AUBÉ ANCTIL PICHETTE & ASSOCIÉS	5 173.88 \$
BELL CANADA	413.67 \$
BELL MOBILITÉ (cell. Pierre 48.18 , Linda 48.18)	96.36 \$
CANADA POST CORPORATION	89.19 \$
CHAMBRE DE COMMERCE DE CHARLEVOIX	201.21 \$
CORPORATE EXPRESS CANADA INC.	162.82 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	91.49 \$
DÉRY TÉLÉCOM	82.68 \$
ÉLECTRICITÉ GAUTHIER	39.16 \$
ÉQUIPEMENTS GMM INC.	107.33 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	40.00 \$
GROUPE CCL	671.52 \$
HYDRO-QUÉBEC	818.88 \$
MARIO DUBÉ	194.00 \$
MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS	51.03 \$
M.R.C. DE CHARLEVOIX	14.30 \$
POSTES CANADA	1 741.87 \$
RAM GESTION D'ACHATS	725.27 \$
SONIC	3 288.04 \$
TREMBLAY & FORTIN ARPENTEURS-GÉOMÈTRES INC.	1 777.65 \$
VISA	32.40 \$
	<hr/>
	15 889.55 \$

SECURITÉ PUBLIQUE

BELL CANADA	125.67 \$
BELL MOBILITÉ (PAGET)	401.13 \$
BRIGADE DES POMPIERS GARDE:1524\$ INT:1699\$ PRAT:845\$ AUTRE:2170\$	6 238.00 \$
ESSO	111.99 \$
LES EXTINCTEURS CHARLEVOIX INC.	88.25 \$
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	5 891.17 \$
SPCA CHARLEVOIX	6 845.00 \$
	<hr/>
	19 701.21 \$

VOIRIE-TRANSPORT

BELL CANADA	125.67 \$
BELL MOBILITÉ (CELL GRÉGOIRE:48.18 PATRICK: 48.18)	96.36 \$
CHEZ S. DUCHESNE	1 396.77 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	30.01 \$
ÉBÉNISTERIE ADÉLARD TREMBLAY & FILS	925.92 \$

ESSO	3 448.17 \$
F. MARTEL ET FILS INC.	1 467.09 \$
GARAGE DENIS MORIN INC.	543.26 \$
GARAGE EDMOND BRADET INC.	3 036.86 \$
GARAGE MÉCANIQUE DESCHÊNES INC.	162.07 \$
MACPEK	49.21 \$
MARC TREMBLAY DÉNEIGEMENT	687.50 \$
MEUNERIE CHARLEVOIX INC.	144.30 \$
PRÉCISION SG INC.	14.66 \$
VISA	1 051.07 \$
	<hr/>
	13 178.92 \$

ECLAIRAGE DE RUE

HYDRO-QUÉBEC	2 172.00 \$
	<hr/>
	2 172.00 \$

AQUEDUC

BELL MOBILITÉ (CELL)	35.42 \$
GARAGE MARTIN GAUDREAU INC.	114.98 \$
HYDRO-QUÉBEC	902.02 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	297.64 \$
POSTES CANADA	76.90 \$
	<hr/>
	1 426.96 \$

ASSAINISSEMENT DES EAUX

BELL CANADA	290.40 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	2.99 \$
ÉLECTRICITÉ GAUTHIER	84.51 \$
GARAGE EDMOND BRADET INC.	22.89 \$
GAUTHIER CLAUDE	580.00 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	110.75 \$
PIÈCES D'AUTO LA MALBAIE INC.	86.81 \$
TETRA TECH QI INC.	1 379.70 \$
	<hr/>
	2 558.05 \$

LOISIRS ET CULTURE

AUDET VICKY	103.50 \$
CIMON DANY	46.00 \$
PELLICANO CATHERINE	114.75 \$
BELL CANADA	312.33 \$
GARAGE EDMOND BRADET INC.	38.98 \$
	<hr/>
	615.56 \$

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	2 097.75 \$
	<hr/>
	2 097.75 \$

DONS

LAVOIE GENEVIÈVE	200.00 \$
LIGUE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE DE CHARLEVOIX-OUEST	25.00 \$
	<hr/>
	225.00 \$

TOTAL	57 865.00 \$
--------------	---------------------

34-03-16 Avis de motion « Règlement ayant pour objet d'amender le règlement de zonage n° 117-11 de la municipalité des Éboulements afin d'agrandir les limites de la zone M-09 à même une partie de la zone A-22 »

Régis Pilote, conseiller, donne avis de motion de la présentation d'un « Règlement ayant pour objet d'amender le règlement de

zonage n° 117-11 de la municipalité des Éboulements afin d'agrandir les limites de la zone M-09 à même une partie de la zone A-22 ».

35-03-16 Adoption du 1^{er} projet « Règlement n° 180-16 ayant pour objet d'amender le règlement de zonage n° 117-11 de la municipalité des Éboulements afin d'agrandir les limites de la zone M-09 à même une partie de la zone A-22 »

ATTENDU QUE la municipalité peut modifier son règlement de zonage, conformément aux articles 113 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la municipalité désire agrandir la superficie actuelle du terrain qui regroupe le garage municipal ainsi que la caserne d'incendie;

ATTENDU QUE la municipalité doit acquérir une partie du terrain voisin situé à l'arrière de sa propriété actuelle et appartenant à « Immeubles Galliot inc. »;

ATTENDU QU'une partie de ce terrain est située en zone agricole, de façon contiguë aux limites de la zone M-09;

ATTENDU QU'une demande d'exclusion en zone agricole doit être effectuée auprès de la CPTAQ afin de pouvoir acquérir et utiliser la superficie de ce terrain située en zone agricole à une autre fin que l'agriculture;

ATTENDU QUE les limites de la zone M-09 couvrant le terrain du garage municipal actuel doivent être modifiées de manière à couvrir la superficie de terrain demandée en zone agricole et de manière à pouvoir être conformes aux exigences de la CPTAQ;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions portant sur une matière susceptible d'approbation référendaire, telle que le prévoit la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE les plans numéro 18016-01 et 18016-02 font partie intégrante du présent règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le même jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le 1^{er} projet de règlement portant le n° 180-16 soit adopté;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution d'adoption et du règlement soit transmise à la MRC de Charlevoix;

1. PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

2. TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour titre « RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 117-11 DE LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS AFIN D'AGRANDIR LES LIMITES DE LA ZONE M-09 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE A-22» et porte le numéro 180-16 ».

3. OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but de modifier le règlement de zonage n° 117-11 de la municipalité des Éboulements afin d'agrandir les limites de la zone M-09 au sud-est de celle-ci à même une partie de la zone agricole A-22.

4. AGRANDISSEMENT DE LA ZONE M-09 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE A-22

La zone M-09 est agrandie pour empiéter sur une partie de la zone A-22, telle qu'illustrée aux plans 18016-01 (situation actuelle) et 18016-02 (situation projetée).

Les usages de la zone M-09, comme indiqué à la grille des spécifications de l'annexe A du règlement de zonage, demeurent les mêmes et sont applicables à la superficie agrandie.

Avant modification



Après modification



5. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**36-03-16 Permis de construction en zone de mouvement de sol
– chemin du Quai (M. Martin Tremblay)**

CONSIDÉRANT la demande de permis de construction d'un bâtiment résidentiel en zone de mouvement de sol sur un terrain du chemin du Quai;

CONSIDÉRANT que le demandeur a fourni les documents requis pour répondre aux exigences de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la construction de la résidence anticipée n'aura aucune influence sur la stabilité générale du site selon les conclusions de l'étude géotechnique produite;

CONSIDÉRANT que la surface du terrain devra être profilée selon une pente de 2 % de façon à diriger les eaux de ruissellement;

CONSIDÉRANT qu'aucune construction ou remblayage ne devra être effectué à l'intérieur d'une bande de protection de 6 mètres en haut du talus de façon à respecter le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT qu'aucune intervention ne sera tolérée dans les talus et en haut des talus dans le but d'en corriger la géométrie sans avoir reçu au préalable l'autorisation d'un ingénieur géotechnicien;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'autoriser l'inspecteur en bâtiment à délivrer le permis de construction d'un bâtiment résidentiel demandé, situé en zone de mouvement de sol sur le chemin du Quai à Saint-Joseph-de-la-Rive.

37-03-16 Adoption du plan d'action 2016-2020 de la politique familiale

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance du plan d'action 2016-2020 élaboré dans le cadre de la politique familiale de la municipalité des Éboulements;

CONSIDÉRANT que le conseil est en accord avec les axes d'intervention et les objectifs spécifiques ciblés dans le plan d'action;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le plan d'action 2016-2020 présenté dans le cadre de la politique familiale de la municipalité.

38-03-16 Résolution entérinant l'entente intervenue entre Grégoire Bouchard et la municipalité

Il est proposé par le conseiller Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'entériner l'entente

intervenue entre Grégoire Bouchard et la municipalité en date du 8 février 2016.

39-03-16 Affectation – fonds local en voirie

Il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'affecter au fonds général la somme de 102 787 \$ provenant du fonds local en voirie.

40-03-16 Nomination de Linda Gauthier sur le conseil d'administration du camp Le Manoir

Il est proposé Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers, de nommer Linda Gauthier, représentante de la municipalité, sur le conseil d'administration du camp Le Manoir pour une période de deux ans.

41-03-16 Fermeture, abandon, désaffectation et abolition de l'ancien chemin montré à l'originaire qui traverse les lots 94-P, 95-P, 96-P et 97-P dans le rang Cap-aux-Oies

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire fermer et se départir d'une section de route montrée à l'originaire, étant l'assiette de l'ancien chemin se situant sur le rang Cap-aux-Oies entre une partie des lots 94-P, 95-P, 96-P et 97-P du cadastre de la Paroisse des Éboulements ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE toute la section de l'ancien chemin public sise entre les parties des lots 94-P, 95-P, 96-P et 97-P du cadastre de la Paroisse des Éboulements, soit désaffectée, fermée, abandonnée et abolie;

QUE cette section soit cédée aux propriétaires riverains à titre gratuit et que les frais reliés à cette transaction soient à la charge des acheteurs.

42-03-16 Cession à Monsieur Pierre Côté (96-P) d'une portion de l'ancien chemin montré à l'originaire dans le rang Cap-aux-Oies

CONSIDÉRANT que la municipalité des Éboulements a procédé à la fermeture, l'abandon et désaffectation, et l'abolition de l'ancien chemin montré à l'originaire que traverse le lot 96-P dans le rang Cap-aux-Oies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- de céder à Monsieur Pierre Côté une portion de l'ancien chemin montré à l'originaire faisant partie intégrante de l'immeuble de Monsieur Côté dans le rang Cap-aux-Oies sur le lot 96-P, cadastre de la paroisse des Éboulements;

QUE la cession soit consentie à titre gratuit;

QUE les frais reliés à la transaction soient à la charge de l'acheteur;

QUE le maire Pierre Tremblay et la directrice générale Linda Gauthier soient autorisés à signer tous documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

43-03-16 Cession à Madame Lise Boily (95-P et 96-P) d'une portion de l'ancien chemin montré à l'originaire dans le rang Cap-aux-Oies

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à la fermeture, l'abandon et désaffectation, et l'abolition de l'ancien chemin montré à l'originaire que traverse les lots 95-P et 96-P dans le rang Cap-aux-Oies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- de céder à Madame Lise Boily une portion de l'ancien chemin montré à l'originaire faisant partie intégrante de l'immeuble de Madame Boily dans le rang Cap-aux-Oies sur les lots 95-P et 96-P, cadastre de la paroisse des Éboulements;

QUE la cession soit consentie à titre gratuit;

QUE les frais liés à la transaction soient à la charge de l'acheteur;

QUE le maire Pierre Tremblay et la directrice générale Linda Gauthier soient autorisés à signer tous documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

44-03-16 Inscription à la section 2 de la formation Pompier 1

Il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'autoriser la tenue de la formation section 2 et matières dangereuses opération pour 6 pompiers volontaires au montant de 10 786.95 \$ incluant les taxes.

45-03-16 Acquisition de deux défibrillateurs

Il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'acquérir deux défibrillateurs de la compagnie Santinel inc, au coût de 4 098.86 \$ incluant les taxes.

46-03-16 Résolution – Les grands rendez-vous cyclistes de Charlevoix

Il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'autoriser le passage et l'affichage temporaire sur les routes de la municipalité des Éboulements pour le grand Prix Cycliste et le Granfondo de Charlevoix qui aura lieu le 5 juin 2016.

47-03-16 Motion de félicitations M. Yvan Desgagnés pour son titre de grand bâtisseur lors du Gala Charlevoix reconnaît 2016

Pierre Tremblay, conseiller, présente une motion de félicitations à Monsieur Yvan Desgagnés, capitaine et homme d'affaires, pour avoir reçu le trophée de Grand Bâtisseur 2016 lors du Gala Charlevoix reconnaît de la Chambre de commerce de Charlevoix tenu le 4 février 2016 au Manoir Richelieu.

48-03-16 Motion de félicitations à l'entreprise Le Jardin des Chefs pour son prix « Le Passeur et le repreneur »

Sylvie Bolduc, conseillère, présente une motion de félicitations à l'entreprise Le Jardin des Chefs pour avoir reçu le prix « Le Passeur et le repreneur » lors du Gala Charlevoix reconnaît de la Chambre de commerce de Charlevoix, tenu le 4 février 2016 au Manoir Richelieu.

49-03-16 Participation au cahier historique « Le Charlevoisien fête ses 20 ans »

Il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- de participer conjointement avec la MRC et les 5 autres municipalités, à l'achat d'une page du cahier spécial produit pour souligner les 20 ans du Charlevoisien, au coût de 131 \$ avant taxes.

50-03-16 Demande d'aide financière pour les activités de conditionnement physique aux Éboulements

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière adressée par le comité des loisirs pour l'achat d'équipement pour les activités de conditionnement physique aux Éboulements;

CONSIDÉRANT l'importance d'acquérir ces équipements afin d'aider le plus de gens possible à pratiquer des activités offertes dans notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'accorder une aide financière de 500 \$ suite à la présentation de factures d'achat d'équipement de conditionnement physique.

Représentation

Les membres du conseil informent l'assemblée de différentes représentations effectuées au cours des dernières semaines dans leurs dossiers respectifs.

Certificat de crédit

Je soussignée, Linda Gauthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité des Éboulements dispose de crédits suffisants pour pourvoir au paiement de toutes les dépenses ci-dessus mentionnées.

Linda Gauthier, directrice générale

51-03-16 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 21 h 10, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

Ruth Tremblay
Maire suppléante

Linda Gauthier
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

<u>CORRESPONDANCE - FÉVRIER</u>	
FABRIQUE LES ÉBOULEMENTS	Remerciement pour le montant de 3 500\$
MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (HÉLÈNE DAVID)	Lettre de félicitations adressée au maire et au conseil municipal pour avoir adopté le règlement sur l'identification de Mgr Félix-Antoine Savard - personnage historique
OPÉRATION NEZ ROUGE	Remerciement pour le don
CABINET DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION...	Accusé réception de la résolution concernant la démocratie scolaire
CPTAQ	Orientation préliminaire Sylvain Tremblay : la demande devrait être autorisée